



Communauté de communes Armagnac Adour  
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

Conseil communautaire du 8 septembre 2015

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation: 1<sup>er</sup> septembre 2015

Secrétaire de séance: Mr Olivier FAUQUE  
(Lelin-Lapujolle)

Date d'affichage: 1<sup>er</sup> septembre 2015

L'an deux mille quinze le huit septembre à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle des fêtes de Bouzon-Gellanave, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

46
----

Nombre de conseillers présents :

37
----

Nombre de pouvoirs :

3
---

Nombre de votants :

40
----

**Présents** : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Labadie, Lagarde, Navarre, Payros, Lartigolle, Tison, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Pasian, Ducournau, Fauque, Baude, Justrabo-Hoingne, Jelonch, Darroux, Capmartin, Fitan, Terrain, Boue, Lajus, Flogny, Michel, Ducasse, Granier, Biau, Casabonne-Pujolle, Boueilh, Daste, Renaudin, De Oliveira, Menvielle, Deluc.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Bocq, Cauzette, Broqua, Cagnasso, Dufau, Bastrot, Darrieux, Perissé, Thomas.

**Pouvoir** : de Monsieur Broqua à Madame Aragnouet, Monsieur Bastrot à Madame BOUE, Monsieur Thomas à Monsieur DELUC.

Ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 9 juillet 2015
  
- Culture, Tourisme :
  - Résultat du vote des conseils municipaux relatif à la prise du bloc de compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».
  
- Voirie et travaux :
  - Présentation de l'agenda d'accessibilité des établissements recevant du public de la communauté de communes
  - Attribution du marché investissement voirie 2015.
  - Attribution du marché « création d'un rond-point à Riscle »

-Attribution des marchés relatifs au choix des bureaux de contrôle des bâtiments de la CCAA : gaz-électricité-extincteurs-aïres de jeux.

- Ecole Enfance Jeunesse :

-Convention avec la communauté de communes du Grand Armagnac relative aux NAP dans le cadre du RPI Dému/Margouët-Meymes et Séailles.

-Annulation de la mise à disposition des locaux du foyer de St Germé (rétrocession de la cantine)

- Finances :

-Acceptation des indemnités suite aux sinistres intervenus au Multi Accueil de Riscle et à l'école élémentaire de Riscle

-Réajustement des subventions et participations attribuées aux divers organismes et associations

-Vote de crédits supplémentaires, virements de crédits

-Annulation de dettes pour des familles de la CCAA

- Questions diverses/informations

-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014.

-Création d'une plateforme emploi

-Création d'une maison de services au public à Aignan

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Olivier FAUQUE est nommé secrétaire de séance.

#### Approbation du compte rendu du 9 juillet 2015

Quelques précisions sont à apporter sur le compte-rendu :

- l'achat du véhicule a été fait auprès du garage Renault Adour.

-A compter du 1<sup>er</sup> Août 2015, démission de Mme Bernard au profit de M. Broqua ;

-Bien mentionner les abstentions et pouvoirs dans le texte.

Sous réserve de ces corrections, M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

#### Culture, tourisme

-Résultat du vote des conseils municipaux relatif à la prise du bloc de compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».

M. le Président présente le résultat du vote des communes pour la prise de bloc de compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».

Il rappelle les règles de calcul de majorité : selon la loi MAPTAM la prise de compétence est décidée par la majorité communautaire(50% des voix plus une) et par les

conseils municipaux à la majorité de 50% des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50% de la population.

Ainsi, il présente le tableau, annexé en pièce jointe, qui reprend les résultats de ce vote.

**Les élus du conseil communautaire prennent acte du résultat du vote des communes et dans la mesure où les conditions de majorité ne sont pas remplies, la communauté de communes n'adopte pas le bloc de compétences « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».**

#### Voirie et travaux.

##### -Agenda d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la CCAA.

M. le Président rappelle que la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes ou à leur groupement de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces et bâtiments publics et l'ordonnance du 27 septembre 2015 fixe le principe de l'élaboration de l'Ad'ap.

Les cabinets SOCOTEC et APAVE ont réalisé en 2012 les diagnostics permettant d'évaluer les travaux à effectuer et les coûts engendrés pour rendre accessible chaque ERP.

Le cabinet SOCOTEC a ainsi évalué les travaux à 352.183,01 € T.T.C. Devant un tel montant, l'agenda s'étale sur trois ans avec un prévisionnel de 142.096,00 € la première année, un de 113.128,96 € la seconde année et un de 96.985,05 € la troisième année.

Les conseillers prennent la parole pour faire part de leur étonnement face à des coûts importants pour notre collectivité. Ils soulignent l'incohérence de ces mises aux normes puisque des écoles du territoire sont accessibles (écoles de Riscle, de Saint-Germé), d'autres peuvent être facilement accessibles à moindre coût. D'autres écoles demandent des investissements importants (école élémentaire de Viella) alors que d'autres solutions existent. Enfin, ils remarquent que la baisse des effectifs sur certaines parties du territoire peuvent rendre inutiles certains travaux.

Le Président rappelle d'ailleurs que l'Etat lui-même ne respecte pas le texte puisque les élèves en situation de handicap mental sont scolarisés dans d'autres écoles que celles de la communauté de communes (donc hors de leur école de référence). Les élèves du secteur de Riscle sont scolarisés à l'ULIS école de NOGARO, et ceux du secteur d'Aignan à l'ULIS école de VIC-FEZENSAC, lorsque la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées leur a notifié cette scolarisation spécialisée. Le président propose qu'il en soit de même pour les enfants en situation de handicap moteur qui peuvent trouver à moins de dix kilomètres de leur domicile une école accessible.

**Après avoir débattu, les conseillers communautaires :**

- Approuvent l'agenda d'accessibilité programmée et autorise son envoi aux services de la Préfecture (Direction départementale des Territoires)

**MAIS**

- S'opposent à des dépenses excessives pour une mise en conformité puisque des solutions alternatives existent (accueil dans une école accessible et prise en charge du transport),
- Demandent aux services de l'Etat de travailler à un assouplissement des règles d'application de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

#### -Attribution du marché « investissement » de voirie 2015

Au regard du montant prévisionnel du programme investissement voirie, le mode de passation du marché est l'appel d'offre ouvert conformément aux articles du Code des Marchés Publics.

Selon l'article 40 dudit code, un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal la Dépêche du Midi, le 04 Août 2015 ainsi que sur le site [www.ladepechemarchepublics.fr](http://www.ladepechemarchepublics.fr), le 31 Juillet 2015.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 28 Août 2015 à 12 h

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 9h30 pour l'ouverture des plis.

Trois entreprises ont soumissionné et ont remis les offres suivantes :

<b>Marché de travaux d'exécution</b>	
<b>entreprise</b>	<b>Montant de l'offre HT</b>
EUROVIA	334 102.34 €
MALET	299 330.03 €
COLAS SUD OUEST	296 762.61 €

Le rapport d'analyse des offres a été proposé en commission d'appel d'offres le 07 Septembre 2015 qui décide de retenir l'entreprise COLAS Sud-Ouest ayant présenté une offre conforme au cahier des charges pour un montant HT de 296 762.61 €

- Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire l'autorisation de :
- suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres
  - signer les marchés et toutes pièces y afférentes

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres en choisissant l'entreprise COLAS Sud-Ouest et autorisent M. le Président à signer tout document s'y référant.**

#### -Attribution du marché travaux Création du Giratoire sur la RD935 commune RISCLE

Au regard du montant prévisionnel du programme investissement voirie, le mode de passation du marché est l'appel d'offre ouvert conformément aux articles du Code des Marchés Publics.

Selon l'article 40 dudit code, un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal la Dépêche du Midi, le 10 Août 2015 ainsi que sur le site [www.ladepechemarchepublics.fr](http://www.ladepechemarchepublics.fr), le 06 Août 2015.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 28 Août 2015 à 12 h

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 9h30 pour l'ouverture des plis.

Trois entreprises ont soumissionné et ont remis les offres suivantes :

<b>Marché de travaux d'exécution</b>	
<b>entreprise</b>	<b>Montant de l'offre HT</b>
EUROVIA	332 149.05 €
MALET	393 558.01 €
COLAS SUD OUEST	307 923.00 €

Le rapport d'analyse des offres a été proposé en commission d'appel d'offres le 07 Septembre 2015 et a proposé au conseil communautaire de retenir l'entreprise COLAS Sud-Ouest qui a présenté une offre conforme au cahier des charges pour un montant HT de 307 923.00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire l'autorisation de :

- . suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres
- . signer les marchés et toutes pièces y afférentes

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres en choisissant l'entreprise COLAS Sud-Ouest et autorisent M. le président à signer tout document s'y référant.**

-Attribution des marchés relatifs au choix des bureaux de contrôle des bâtiments de la CCAA : gaz-électricité-extincteurs-aires de jeux.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que différents bureaux d'études de contrôle (électricité-gaz-extincteur-aires de jeux) intervenaient sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Une nouvelle consultation a été lancée pour ces différents domaines.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 06 Juillet 2015.

6 sociétés ont répondu pour les prestations de vérification périodique suivantes :

- APAVE : Installations électriques :	2 830.00 € HT
Installations Gaz :	1 590.00 € HT

- VERITAS : Installations électriques :	1 138.00 € HT
Installations Gaz (option):	195.00 € HT
Aire de jeux et équipement sportif :	715.00 € HT
-RECURT SECURI'S : Vérification extincteurs forfait	6.90 € HT
- SECURI'S : Vérification extincteurs forfait	7.17 € HT
- A.C.S. GRAND SUD : Aire de jeux et équipement sportif :	541.00 € HT
-SOCOTEC : Installations électriques :	1 775.00 € HT
Installations Gaz (option):	300.00 € HT
Aire de jeux et équipement sportif :	630.00 € HT

Durée des missions :

-Contrôle et entretien périodique des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs), le contrat de maintenance portera sur une durée d'un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

- Vérification périodiques des installations électriques, gaz : un an à compter de la signature de l'acte d'engagement

- Diagnostic technique des aires de jeux et des équipements sportifs : 3 ans non renouvelables.

**Au regard du contenu et des prestations offertes, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de retenir les bureaux d'études :**

**VERITAS pour les diagnostics électriques, Gaz, Aire de jeux et équipement sportifs  
SECURI'S pour les vérifications extincteurs.**

**et autorisent M. le Président à signer les contrats de vérifications.**

Ecole-enfance-jeunesse.

-Convention relative à l'organisation des nouvelles activités périscolaires (NAP) pour les élèves du RPI Demu/Margouët-Meymes et Seailles.

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, la commune de Demu se propose d'accueillir, au sein de son école élémentaire, l'ensemble des élèves du RPI pendant les périodes des nouvelles activités périscolaires (NAP).

A ce titre et ayant la compétence « enfance-jeunesse », la communauté de communes du Grand-Armagnac est chargée de mettre en œuvre et d'organiser, sous sa responsabilité, sur la commune de Demu, les temps des NAP des élèves scolarisés au sein du RPI conformément au PEDT en vigueur.

C'est pourquoi il est proposé une convention reprenant les conditions techniques et financières de la mise en œuvre de ces NAP.

**Les membres du conseil communautaire ont adopté, à l'unanimité, les clauses de ladite convention et autorisent M. Le président à signer ce document.**

-Restitution du local cantine à la commune de Saint-Germé et du local du centre « ados » à Riscle.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Germé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 a mis à disposition de la communauté de communes ayant en charge les écoles, un local du foyer rural à usage de cuisine (délibération du conseil municipal de Saint Germé du 6 décembre 2002).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les repas ne sont plus fabriqués sur place (livraison depuis le collège de Riscle), il n'y a plus donc lieu de maintenir la mise à disposition de ce local.

Monsieur le président propose aux membres du conseil communautaire de restituer la cuisine du foyer à la Commune de Saint Germé.

De même, la mairie de Riscle met à disposition de la communauté de communes, dans le cadre du contrat enfance-jeunesse signé avec la CAF du Gers, un préfabriqué situé à Riscle afin d'y accueillir le centre ados. Les élus ont décidé de mettre en sommeil cette structure qui, aujourd'hui a un taux d'occupation de 0.26% et de mener une réflexion sur un nouvel accueil des jeunes.

C'est ainsi que M. le Président propose de restituer, à la mairie de Riscle, le local « adolescents ».

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de rendre à la mairie de :**

- Saint-Germé, la cuisine du foyer située dans la salle des fêtes,
- Riscle, le préfabriqué accueillant la structure destinée aux adolescents et situé près du château d'eau.

**et autorise M. le Président à résilier tout document et contrat nécessaires à la fermeture des bâtiments.**

Finances :

-Acceptation des indemnités suite aux sinistres survenus au Multi accueil de Riscle et à l'école élémentaire de Riscle.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'assurance MMA propose le remboursement de la somme de 49.30 € pour le vol survenu au centre multi accueil de Riscle et 4255 € pour le vol et les dégradations de l'école élémentaire de Riscle.

Monsieur le président rappelle que 4 ordinateurs, deux appareils photos et une carte micro SD ont été volés et que des portes de l'école ont été détériorées. Ce montant représente le remboursement, déduction faite de la vétusté des appareils et de la franchise, de 300 euros pour chaque sinistre.

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'accepter les indemnités proposées.**

-Réajustement des subventions et participations attribuées aux divers organismes et associations .

Monsieur le Président informe le conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements sur les subventions accordées aux associations scolaires, certaines modifications dans les données initialement prévues (nombre d'élèves, nombres de jours...) ont pu intervenir entre le vote du budget et l'organisation des voyages scolaires ainsi que les attributions de subventions dans les écoles de musique.

Monsieur le Président propose d'effectuer un réajustement des subventions et participations suivantes :

**Subventions**

Destinataire	Pour information Voté au budget	Montant
ACADEMIE MEDIEVALE ET POPULAIRE DE TERMES	5000	5000.00
ALFA 32 SUD OUEST	10000	
ASS ECOLES MUSIQUE TERROIR DE D'ARTAGNAN	1740	1745
ASSOCIATION SCOLAIRE DE RISCLE	4690	4730
COOP SCOL AIGNAN PRIMAIRE	4210	4180
COOP SCOLAIRE ST MONT	1155	1040
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DE RISCLE	2265	2175
COOPERATIVE SCOLAIRE ST GERME	1885	1725
EAUZE CULTURE LOISIRS ANIMATION	250	
ECOLE DE MUSIQUE AIGNAN	3260	2955
ECOLE DE MUSIQUE DE NOGARO	120	
OCCE 32 RPI VIELLA MAUMUSSON	1395	1370
UNION DES MUSICALES FOLGARIENNES	160	110

**Participations**

Destinataire	Pour information Voté au budget	Montant
ADDA 32	1819	1819
ADIL 32	1819	1819
INITIATIVE ARTISANALE GERMOISE	1213	1213
OFFICE DU TOURISME	74000	74000
S.I.I.S. DEMU MARGOUEY-MEYMEY SEAILLES	17828	18928
SDAN GERS NUMERIQUE	40902	46936
SICTOM OUEST	502741	503408
SM DU PAYS DU VAL D ADOUR	29691	27866
SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLEES	3275	3573



**Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité des voix ( 1 contre), d'adopter un réajustement des subventions et participations ci-dessus précisées.**

-Vote de crédits supplémentaires :

- écritures d'ordre terrain pour l'école primaire de Riscle parcelle AD 349 – 352 - 355 – 358
- vente du Bâtiment de l'ancienne communauté (CCMVA)

M. le Président informe l'assemblée que les crédits nécessaires à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 du budget Principal sont insuffisants. M le Président propose de voter les crédits supplémentaires suivants en recettes et en dépenses.

### Investissement

Désignation des articles		Crédits supplémentaires à voter	
article	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2111-(041)	Terrains nus	3079.00	
13241-(041)	Subventions d'équipement		3079.00
675-(042)	Valeur comptable des immobilisations cédées	35541.00	
676-(042)	Différence sur réalisations (positives) transférées en investissement	5159.00	
21318-(040)	Autres bâtiments publics		33819.00
192-(040)	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations		5159.00
2115-(040)	Terrains Bâtis		1722.00
	<b>TOTAL</b>	<b>43779.00</b>	<b>43779.00</b>

**Les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité, d'accepter le vote de crédits supplémentaires ci-dessus proposés.**

-virements de crédits.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les crédits nécessaires à certains articles du budget principal 2015 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de compte à compte.

Il propose les virements suivants :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)-	Montant	Article (chapitre)-	Montant
60623 –Alimentation	- 6273.00		
6554 -Contributions aux organismes de regroupement	6273.00		
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)-	Montant	Article (chapitre)-	Montant
2111 Terrains nus	1.00		
2184 Mobilier	-1.00		
2313- constructions	-14699.00		
21731- Construction mise à disposition	14699.00		
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	

Les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité, d'accepter les virements de crédits ci-dessus proposés.

### **-Constatation d'extinction de créances suite à trois procédures de rétablissement personnel.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29

Vu l'ordonnance d'homologation RG 11-13-00116 en date du 21 mai 2013

Vu l'ordonnance d'homologation RG 35-14-000024 en date du 14 avril 2014

Vu l'ordonnance d'homologation RG 35-14-000050 en date du 16 juin 2014

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de :**

- **délibérer sur la validation de l'effacement des dettes au vu des jugements rendus par le tribunal d'Auch dans le cadre de rétablissement personnel.**
- **constater l'effacement de la dette pour un montant total de 1747 €**
- **proposer que cette dépense soit imputée à l'article 6542 du budget principal 2015.**

-Questions diverses :

### **-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

M. le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets aux membres du conseil communautaire, sachant qu'un exemplaire a été adressé à chaque commune membre afin qu'il soit présenté lors du prochain conseil municipal.

### **-Création d'une plateforme emploi.**

Le 24 juin 2015, le Service Public de l'Emploi Thématique s'est réuni autour de la thématique de l'animation territoriale et notamment pour la présentation des actions menées par la Lomagne Gersoise, le Grand Auch et la 3CAG.

Ces actions convergent vers la problématique de l'emploi. Or, il est démontré que la mise en réseau est capitale et aide à résoudre certaines difficultés rencontrées par les acteurs du milieu associatif.

En conséquence, Mme la Sous-préfète de Condom a pour mission de réunir les communautés de communes ainsi que les Pays aux fins d'envisager des collaborations.

Dans ce contexte, la 3CAG va inscrire dans ses statuts la compétence facultative : « Création, gestion et animation d'une plateforme emploi formation compétence » et informe la CCAA de cette démarche d'une prochaine réunion avec Madame la Sous-préfète de Condom.

-Création d'une maison de services au public à Aignan.

Le gouvernement a décidé d'accélérer le plan de déploiement des maisons de services publics sur tout le territoire afin de réduire les inégalités d'accès aux services.

Dans le Gers neuf relais de services publics existent déjà et deviendront automatiquement, avec la loi NOTRe, des maisons de service public. Mais le maillage fait apparaître un déficit d'espaces mutualisés sur l'est et l'ouest du département.

Aussi, les responsables de la Poste ont sélectionné une dizaine de bureaux de poste gersois pouvant accueillir d'autres services. Parmi cette sélection celui d'Aignan a été sélectionné.

L'avis de la CCAA est ainsi sollicité sur ce projet de transformation du bureau de poste d'Aignan en maisons de service.

**Les membres du conseil communautaire se positionnent favorablement sur ce projet de transformation.**

-Enquête publique relative au SCOT : les documents seront consultables dans une salle de la Mairie de Riscle en raison d'un manque de place dans les locaux de la CCAA.

-Intervention de M. Ducasse pour le compte de l'association des Maires : M. Ducasse rappelle aux maires ou leurs représentants la nécessité de remplir le questionnaire de l'AMF et de manifester le samedi 19 septembre 15 à 11 H00 à Auch.

-Question « habitat » : M. Baratault expose que l'OPAH, dont font parties actuellement 6 communes de la CCAA, arrive à son terme. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas envisageable de renouveler une fois encore le contrat. M. Petit se rapprochera de la cc du Bas-Armagnac afin d'examiner toutes les possibilités.

-Accueil des réfugiés : M. Payros souhaite que le conseil communautaire débatte sur l'accueil des réfugiés syriens. Un débat s'instaure quant aux possibilités au regard des Statuts de la CCAA. La commission sociale étudiera cette question.

La séance est levée à 23 H 30.